

Date de l'arrêté : 23/12/2025 Objet : INTERDICTION DE CIRCULER	République Française Département : AUDE Arrondissement : Carcassonne LAURAC - COMMUNE
--	---

ARRÊTÉ
N° AR_030_2025

portant INTERDICTION DE CIRCULER

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de la SARL TOFFOLI Route de l'ariège 11240 Belvezet du Razès qui souhaite intervenir au 1 grand rue 11270 Laurac pour un raccordement électrique pour le compte de monsieur Rouzet
le 19 janvier 2026 de 8h00 à 18h00 .

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules le 19 janvier et afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARRETE
le 19 janvier 2026
de 08H00 à 18H00

Article 1 : La circulation de la grand rue sera interdite le 19 janvier 2026 de 08h00 à 18h00 , en dehors des véhicules affectés aux travaux

Article 2 : La SARL TOFFOLI sera en charge de la signalétique réglementaire .

Article 3 : Madame le Maire, Monsieur le commandant de Gendarmerie de Bram, chacun en ce qui les concerne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur .

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans la limite de deux mois francs suivant sa notification .

Yolande STEENKESTE,
Maire de Laurac



Fait à LAURAC, le 23 décembre 2025

AR_030_2025